

PAR COURRIER ÉLECTRONIQUE

Québec, le 7 juillet 2020

AUX PRÉSIDENTES-DIRECTRICES GÉNÉRALES, PRÉSIDENTS-DIRECTEURS GÉNÉRAUX, DIRECTRICES GÉNÉRALES ET DIRECTEURS GÉNÉRAUX DES ÉTABLISSEMENTS PUBLICS DE SANTÉ ET DE SERVICES SOCIAUX

AUX DIRECTRICES ET DIRECTEURS DE SANTÉ PUBLIQUE DES ÉTABLISSEMENTS PUBLICS DE SANTÉ ET DE SERVICES SOCIAUX

AUX DIRECTRICES ET DIRECTEURS DES RESSOURCES HUMAINES DES ÉTABLISSEMENTS PUBLICS DE SANTÉ ET DE SERVICES SOCIAUX

Mesdames,
Messieurs,

Le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) vous adressait, le 17 juin dernier, une directive concernant l'application systématique de certaines priorités d'utilisation des analyses TAAN COVID-19.

Nous tenons par la présente à vous signifier nos attentes concernant l'utilisation de ces analyses à des fins de dépistage auprès de clientèles prioritaires. Pour chacune de ces clientèles, les établissements auront à établir un plan précisant sa composition, le nombre de personnes concernées et le calendrier de dépistage.

Ces clientèles comprennent :

1. Les travailleurs de la santé et le personnel en contact direct avec la clientèle dans les centres d'hébergement et de soins de longue durée (CHSLD), incluant les privés et privés conventionnés, ainsi que les résidences pour aînés (RPA) de niveaux 3 et 4

Le dépistage sera offert à ces travailleurs selon la fréquence suivante :

- hebdomadairement pour les régions de la Capitale-Nationale, des Laurentides, de Laval, de la Mauricie–Centre-du-Québec, de la Montérégie-Centre, de la Montérégie-Est et de Montréal;

... 2

- bimensuellement pour les régions de Chaudière-Appalaches, de l’Estrie et de la Montérégie-Ouest;
- mensuellement pour les autres régions.

Une volumétrie estimative des analyses quotidiennes pour les CHSLD est présentée dans le tableau pièce jointe. Pour les RPA de niveaux 3 et 4, nous demandons aux établissements de collecter cette information.

2. Les travailleurs étrangers temporaires du domaine agricole

Ces travailleurs devraient être testés à leur arrivée (jour 0) et à la fin de leur quarantaine (jour 14). Des démarches provinciales sont en cours pour sécuriser les travailleurs étrangers temporaires qui devraient s’absenter du travail en raison d’un résultat positif.

3. Le personnel d’agences travaillant dans le réseau de la santé

Le dépistage devra être offert à ces travailleurs sur une base hebdomadaire. Les établissements devront documenter leur nombre.

4. Des clients des centres de prélèvement

Une cible provinciale de 2 000 tests par jour est établie. La répartition de ces analyses par installation sera faite sur une base populationnelle par la Table Optilab. Il s’agit d’offrir chaque jour l’analyse à des clients des centres de prélèvement jusqu’à l’atteinte de la cible. Cette mesure remplace le dépistage auprès de la clientèle des urgences qui faisait partie de la directive du 17 juin dernier.

5. Selon la réalité régionale, les clientèles vulnérables et les milieux à risque

Les Directions de santé publique auront à déterminer les clientèles et milieux (ex. ressources pour itinérants, bars, milieu de la construction, épiceries, milieux hébergeant des religieux) qui sont susceptibles de connaître des éclosions et pour lesquels une vigie serait souhaitable. La liste de ces milieux et une proposition sommaire de plan de dépistage devront être soumises au MSSS.

La prise en charge des personnes asymptomatiques et testées positives dans des contextes de faible circulation du virus peut présenter des défis : l’Institut national de santé publique du Québec a reçu un mandat à ce sujet et une recommandation devant normaliser les pratiques est attendue. Important : aucune personne ne devrait être dépistée si elle a reçu un résultat positif de TAAN COVID-19 dans les trois mois précédents.

Ainsi, nous demandons aux établissements, pour le mercredi 8 juillet prochain, de fournir au MSSS :

- une validation des chiffres de tests potentiels pour les CHSLD;
- le nombre de travailleurs concernés dans les RPA de niveaux 3 et 4;
- une mesure du nombre de travailleurs d'agence employés dans le réseau;
- une répartition des 2 000 tests quotidiens dans les centres de prélèvements par installation du réseau (responsabilité de la Table Optilab)
- une liste des clientèles vulnérables et milieux de vie à soumettre au dépistage, avec un plan sommaire, ex. taille de la clientèle, modalités et fréquence des tests (responsabilité des Directions de santé publique)

Les réponses à ces éléments pourront être transmises au MSSS à l'adresse courriel du CGR : cgr@msss.gouv.qc.ca.

Nous demandons aussi aux établissements, pour le 8 juillet prochain, de nommer un répondant pour le dépistage par centre intégré universitaires de santé et de services sociaux pour les éléments **cliniques** et un répondant de **santé publique** pour les aspects communautaires. Les noms des répondants devront être transmis à monsieur Yves Jalbert, directeur général adjoint de la protection de la santé publique, à l'adresse suivante : yves.jalbert@msss.gouv.qc.ca.

Un tableau Gestred vous sera transmis pour effectuer la saisie des données sur les milieux et sur le résultat des dépistages.

Veuillez agréer, Mesdames, Messieurs, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

La sous-ministre,

A handwritten signature in blue ink that reads "D. Savoie".

Dominique Savoie

c. c. PDGA des établissements publics du RSSS
Membres du CODIR

N/Réf. : 20-MS-05553-59